



Département de la Haute Corse  
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

## PROCES VERBAL

	<b>Séance du samedi 05 avril 2025</b>
<b><u>Nombre de membres en exercice</u> : 5</b>	L'an deux mille vingt-cinq et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 27 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI
	<b><u>Sont présents</u></b> : Don Pierre ALESSANDRI, Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI
<b><u>Présents</u> : 5</b>	<b><u>Représentés</u></b> :
	<b><u>Excuses</u></b> :
<b><u>Votants</u> : 5</b>	<b><u>Absents</u></b> :
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Jean Pierre ROUBY

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h05.*

### **ORDRE du JOUR**

1. Adoption du PV du conseil municipal du 07 janvier 2025
2. Présentation du bilan financier 2024 (CFU – Compte Financier Unique)
3. Approbation du compte financier unique 2024 (délibération)
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2024 (délibération)
5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 (délibération)
6. Budget 2025 : présentation et vote du budget (délibération)
7. Ecole : passage en école bilingue à la rentrée 2025 (délibération)
8. Point sur les projets d'investissement en cours : forages
9. Projets d'investissement à venir : rénovation église phase 4 (intérieur), réseau d'adduction d'Eau (réservoirs et sources), passerelle de descente route du couvent, piste du Muglierinu, cimetière
10. Questions diverses

- a) Ecole : titularisation ATSEM et voyage scolaire
- b) RGPD : contrat DPO (Délibération)
- c) Redevances Agence de l'eau (pollution, prélèvement)
- d) Restes à recouvrer (eau et assainissement, loyers)
- e) Tableau des puissances des contrats EDF
- f) Imposition aux Taxes Locales - Enquête fiscale : logements susceptibles d'être reclassés
- g) Demande de parking handicapés
- h) Aménagement locaux mairie
- i) Candidature de la commune de Piedicorti di Gaggio au concours Villes et Villages étoilés (Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse)

## 1. Adoption du PV du conseil municipal du 07 janvier 2025

Après relecture, le PV du conseil municipal du 07 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

## 2. Présentation du bilan financier 2024 (CFU – Compte Financier Unique)

### Résultats globaux de 2024

Le compte financier unique tenu conjointement par le maire et le comptable (Centre de Gestion Comptable de Borgo) les résultats globaux et définitifs qui figurent dans le tableau ci-après :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2023		338 910,93		57 197,24		396 108,17
Opérations exercice 2024	486 523,02	419 529,71	242 005,16	267 231,01	728 528,18	686 760,72
<b>Total</b>	486 523,02	758 440,64	242 005,16	324 428,25	728 528,18	1 082 868,89
Résultat de clôture 2024		- 66 993,31		25 225,85		- 41 767,46
Restes à réaliser	978,76				978,76	
<b>Total cumulé</b>	978,76	- 66 993,31		25 225,85	978,76	- 41 767,46
<b>Résultat définitif</b>		- 66 014,55		25 225,85		<b>- 40 788,70</b>

(1) Le résultat de clôture comporte le résultat brut de l'exercice 2024 auquel s'ajoutent les reports de 2023 en investissement (396 108,17)

L'exercice 2024 présente en investissement un déficit de 66 014,55 €, les dépenses ayant été plus importantes que les recettes. Cela est dû au retard de versement de subventions attendues (Etat et CDC).

Le fonctionnement présente un excédent de 25 225,85 € dû à une bonne maîtrise des dépenses, inférieures aux prévisions, et des recettes supérieures aux prévisions.

Le résultat global de l'exercice 2024 fait apparaître un déficit de 40 788,70 €.

**Avec le report des résultats de 2023, le résultat définitif de clôture est donc excédentaire (354 340,71 €).**

Par ailleurs, le budget prévisionnel de 1 079 231,00 € en investissement n'a pu être réalisé en 2024 compte tenu, principalement, du manque de travaux à cause du report d'un an de la réception de l'arrêté de subvention pour la phase 4 de rénovation de l'église (CDC), du retard de dépôt de l'étude d'avant-projet de rénovation de l'adduction d'eau (manque de disponibilité de l'Agence de l'eau pour une réunion préparatoire à la faisabilité du projet), et de l'abandon du projet d'aménagement du cimetière jugé trop onéreux (projet architecte ALBA).

De ce fait, les dépenses d'investissement ne sont réalisées qu'à 45,08 % et les recettes réelles à 38,87 %.

## 1 - LE FONCTIONNEMENT

### 1.1 Dépenses

Chapitre	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 535.00	30 515.53	81	7 019.47	19
66 - CHARGES FINANCIÈRES	11 138.00	10 756.34	97	381.66	3
011 - Charges de gestion générale	154 748.00	104 091.70	67	50 656.30	33
012 - Charges de personnel	44 000.00	40 044.54	91	3 955.46	9
014 - Atténuation de produits	28 412.00	27 856.00	98	556.00	2
042 - Section à section	27 241.00	28 741.05	106	-1 500.05	-6
<b>TOTAL</b>	<b>303 074.00</b>	<b>242 005.16</b>	<b>80</b>	<b>61 068.84</b>	<b>20</b>

### 1.2 Recettes

Chapitre	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	57 197.00	57 197.24	100	-0.24	0
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	42 300.00	43 026.92	102	-726.92	-2
73 - IMPÔTS ET TAXES	91 114.00	106 819.90	117	-15 705.90	-17
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPA	82 463.00	85 191.90	103	-2 728.90	-3
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000.00	10 692.24	107	-692.24	-7
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	1 500.05	0	-1 500.05	0
042 - Section à section	20 000.00	20 000.00	100	0.00	0
<b>TOTAL</b>	<b>303 074.00</b>	<b>324 428.25</b>	<b>107</b>	<b>-21 354.25</b>	<b>-7</b>

Le total des dépenses réelles de fonctionnement (total – report) est de 267 231,01 € (324 428,25 – 57 197,24)

La différence entre les recettes et les dépenses donne un résultat excédentaire pour l'année 2024 de 25 225,85 €.

Le résultat de fonctionnement de clôture est donc de 25 225,85 €.

Il est proposé de reporter la totalité de cette somme en recettes de fonctionnement pour 2025.

### 1.3 Détail de certaines dépenses

**A - Les charges de gestion générale : 104 091.70 (soit 43,01 % du budget de fonctionnement)**

dont trois postes les plus importants :

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
611- contrats de prestations de service	10 000,00	3 930.08	39 %
60612- fournitures non stockables (EDF)	20 000,00	8 797.07	44 %
615232- Entretien des voies et réseaux	12 000,00	19 395.07	162 %

Le poste « Entretien des voies et réseaux » comporte à la fois l'entretien des sources, de la station et des réservoirs, les analyses, la réparation de fuites.

#### **B - Les charges de personnel :**

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
64 - salaires et URSSAF	43 000,00	39 315.33	91 %

#### **C - Les autres charges de gestion courante : 30 515.53 € (soit 12,6 % du budget de fonctionnement)**

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
65311 Les indemnités des maire et adjoints	25 485.00	21 106.40	83 %
6553 Service d'incendie	2 000,00	1 581.00	79 %
65568 La contribution aux autres organismes	1 200,00	2 065.00	172 %
65748 Les subventions aux associations	2 300,00	2 300.00	100 %

#### **D - Les charges financières : 10 756.34 € (soit 4,44 % du budget)**

Elles concernent le remboursement des intérêts d'un prêt de 80 000 euros pour l'église, depuis septembre 2013 + un prêt de 150 000 euros pour la phase 2 de l'église, la mairie et la place depuis janvier 2018 + 1 prêt de 100 000 euros suite à l'absence de subvention de 70 000 € du CD pour la phase 2 de l'église depuis mai 2020 + 1 prêt de 70 825 € pour le réseau d'eau depuis janvier 2023 + 1 prêt de 66 774 € pour la phase 3 de l'église depuis février 2023 + 1 prêt de 31 710 € pour l'éclairage public depuis juin 2023.

#### **E - FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources**

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
FNGIR	27 241.00	27 241.00	100%

### **1.4 Détail de certaines recettes**

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
70 – Eau et assainissement (vente et redevances)	36 300,00	35 526,92	98 %
73 – Impôts et taxes	91 114.00	106 819.90	117 %
74 – Dotations, subventions et compensations	82 463.00	85 191.90	103 %
75 – Revenus des immeubles	10 000,00	10 568.91	106 %
77 – Produits exceptionnels	20 000,00	20 000,00	100 %

Le total des recettes de fonctionnement réalisées de 2204 s'élevant à 267 231,01 € :

- Les ressources propres de la commune représentent **24,73 %**
- Les dotations et compensations de l'Etat **71,85 %**

## **2 L'INVESTISSEMENT**

### **2.1 Dépenses**

Total des dépenses réelles d'investissement : **486 523.02 € (45,08 % du budget)**

## 2.2 Détail de certaines dépenses :

a) Remboursement de l'emprunt : **25 680,07 €**

Il représente en 2024 : 5,27 % des dépenses d'investissement réalisées.

b) Immobilisations : **394 925,40 €**

Chapitres	Nature	Réalisés	%
21531	Réseaux d'adduction d'eau	68 145,54	14
2131	Maîtrise d'œuvre église	9 227,84	2
21538	Réseau d'éclairage	80 872,14	17

## 2.3 Recettes

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>%</i>
10222 – FCTVA	130 546,00	124 363,63	95 %
281531 – Amortissement réseau d'eau	21 978,00	21 372,00	97 %
131 – Subvention rattachées aux actifs	480 533,00	261 248,23	54 %
<b>Total recettes réelles</b>	<b>633 057,00</b>	<b>406 983,86</b>	<b>64 %</b>
001 – Solde d'exécution section investissement	338 911,00	338 911,00	100 %
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>971 968,00</b>	<b>745 894,86</b>	<b>77 %</b>

L'investissement de 2024 Recettes-Dépenses (hors reports) présente un déficit de 66 993,31 €. Toutefois, compte tenu du report du résultat positif de 2023 (338 910,93 €), l'excédent net à reporter en 2024 est **271 917,62 €**.

## 3 - QUELQUES AUTRES POINTS CONCERNANT L'EXERCICE 2024

### 3.1 Les opérations réalisées en investissement (CHAP 21 - IMMO CORPO)

<i>CODE</i>	<i>OPERATION</i>	<i>MONTANT</i>
000	Non individualisée	6 676,85 €
10	Restauration église (Phase 3)	6 151,90 €
36	Rénovation réseau d'eau	125 442,22 €
12	Réfection éclairage public	83 357,83 €
28	Voirie Trottoirs	46 296,28 €
<b>TOTAL</b>		<b>267 925,08 €</b>

### 3.2 Quelques chiffres au 31 décembre 2024

		<b>2024</b>	<b>Pour mémoire 2023</b>
La dette		351 537,58 €	563 000,88 €
La trésorerie		393.050,57 €	449.182,93 €
Les impayés	Eau et Ass.	14 205,06 €	9 476,76 €
	OM 2016		440,00 €
Mandats (factures traitées)	341	728 590,39 €	1 135 133,71 €
Titres (recettes)	76	688 374,67 €	835 410,70 €

A l'issue de cette présentation de l'activité de la commune pour l'année 2024, il est demandé aux conseillers municipaux de voter la délibération suivante.

### 3. Approbation du compte financier unique 2024 (délibération)

#### **Délibération : Approbation du Compte Financier Unique - Budget Communal - DE 2025 005**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3,

Vu la délibération n°2023-0117 du 10 juin 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2023		338 910,93		57 197,24		396 108,17
Opérations exercice 2024	486 523,02	419 529,71	242 005,16	267 231,01	728 528,18	686 760,72
<b>Total</b>	486 523,02	758 440,64	242 005,16	324 428,25	728 528,18	1 082 868,89
Résultat de clôture 2024		- 66 993,31		25 225,85		- 41 767,46
Restes à réaliser	978,76				978,76	
<b>Total cumulé</b>	978,76	- 66 993,31		25 225,85	978,76	- 41 767,46
<b>Résultat définitif</b>		- 66 014,55		25 225,85		<b>- 40 788,70</b>

- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestions par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et la compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
- Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Jean-Pierre ROUBY, 1er Adjoint ;

- Considérant, les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par son vote :

VOTANTS : 4      POUR : 4      CONTRE : 0

- APPROUVE le Compte Financier Unique.
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024

#### 4. Affectation du résultat de fonctionnement 2024 (délibération)

##### **Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - DE 2025 006**

Après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de l'exercice	2024	25 225,85
Report à nouveau	2023	57 197,24
A déduire, affectation à l'investissement		0
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>		<b>82 423,09</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de l'exercice	2024	- 66 993,31
Report à nouveau	2023	338 910,93
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>		<b>271 917,62</b>
Solde des restes à réaliser (déficit ou excédent) :		- 978,76
Besoin ou Excédent de financement d'investissement :		270 938,86

Le Conseil Municipal, par son vote

VOTANTS : 5      POUR : 5      CONTRE : 0

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :

- En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2024 pour un montant de 0,00 € (crédit du compte 1068).
- En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat, à savoir la somme de 82 423,09 € (crédit au compte 002).
- En report à nouveau en section d'investissement la somme de 271 917,62 € (crédit au compte 001).

#### 5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 (délibération)

##### **Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 - DE 2025 007**

En application des dispositions combinées des articles L1612-2 et L1612-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), la DGFIP adresse chaque année les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et les allocations compensatrices aux communes, aux EPCI, aux départements et aux collectivités territoriales uniques leur permettant de voter leurs taux d'imposition.

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259 avant le 15 avril 2025.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur les taux à appliquer aux taxes directes locales. Il propose au conseil de ne pas augmenter les taxes et de voter les taux ci-dessous :

Taxe foncière bâtie (TFB)	18.98
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	24.56
Taxe d'habitation (TH)	24.66
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	21.45

Après exposé et débat, le conseil municipal par son vote,  
VOTANTS : 5            POUR : 5            CONTRE : 0

DECIDE :

- De reconduire les taux de 2024.
- De fixer les taux de contribution directe conformément au tableau ci-dessus.

## 6. Budget 2025 : présentation et vote du budget (délibération)

### RAPPORT DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2025

Le maire et le 1er adjoint délégué aux finances exposent.

#### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et Synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures, et il est consultable sur le site internet. Ce budget a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Maintenir un équipement de qualité
- Ne pas augmenter la fiscalité locale
- Investir au maximum dans les domaines prioritaires : eau, patrimoine, voirie et éducation.

#### II. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : eau, assainissement, école, entretien voirie, équipements divers.

**Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 346 154,00 € (303 074,00 € en 2024, augmentation conséquente du report des résultats de 2023 et 2024 : 82 423.09 €).**

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- **Les impôts locaux.** Montant prévisionnel pour 2025 : 79 215 € (77 036 € en 2024)
- **Les dotations versées par l'Etat** : 74 896 € pour 2025 (76 544 € en 2024)
- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population** :

a. L'eau : 20 209,20 €. Consommation au compteur avec consommation minimale de 100 m<sup>3</sup> (Au-delà du forfait équivalent à 120 €, facturation au compteur à 1,20 €/m<sup>3</sup>.)

b. L'assainissement : 8 415 €. Montant forfaitaire par logement maintenu à 55 €/an.

Rappel : le service des ordures ménagères est assuré par la communauté de communes de l'ORIENTE et fiscalisé, c.a.d. perçu avec l'impôt foncier du local concerné.

- **La participation au fonctionnement de l'école pour 2025** : 7 500 €.



Le montant de la participation est maintenu à 1500 € par élève extérieur à la commune (1500 € en 2024). Les communes n'ayant pas d'élèves inscrits à l'école s'acquittent d'une somme forfaitaire de 1500 €/an. Pour rappel, le salaire de l'Aide Maternelle (ATSEM) est entièrement pris en charge par la commune de Piedicorte.

**Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 346 154,00 € (303 074,00 € en 2024)**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses courantes, les charges des personnels, les charges financières, les dépenses exceptionnelles et toutes autres charges liées au fonctionnement des services. Ce budget de fonctionnement est en augmentation notamment pour prévoir l'entretien des terrains (cimetière, sources, station de pompage, l'entretien et la réparation des réseaux en attendant la fin de la rénovation du réseau (phase 2 : captages, réservoirs, sécurisation des sources, ...).

Les salaires représentent 69 479 €, soit 20,07 % des dépenses de fonctionnement 2025 (69 985 €, soit 21,2 % des dépenses de fonctionnement 2024). Pour rappel, l'emploi de secrétaire de mairie est de 12 heures hebdomadaire depuis le début de la présente mandature (mars 2020).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

**b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**

Dépenses			Recettes		
Chap	Nature	Montant	Chap	Nature	Montant
011	Charges de gestion générales	182 697.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	82 423.00
012	Charges de personnels	51 000.00	013	Atténuation des charges	
014	Atténuation de produits	28 412.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
023	Virement à la section d'investissement		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 347.00	70	Produits des services du domaine	43 389.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		73	Impôts et taxes	108 998.00
65	Autres charges de gestions	42 478.00	74	Dotations, subventions et participations	81 344.00
66	Charges financières	14 000.00	75	Autres produits de gestion courante	10 000.00
67	Charges exceptionnelles	220,00	76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements		77	Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>		<b>346 154.00</b>			<b>346 154.00</b>

**c) La fiscalité**

**Les taux des impôts locaux pour 2025 sont inchangés.**

- Concernant les ménages
  - . Taxe foncière sur le bâti : 18,98 % (taux moyen départemental : 30,23 %)
  - . Taxe foncière sur le non bâti : 24,56 % (taux moyen départemental : 68,01 %)
  - . Taxe d'habitation : 24,66 % (taux moyen départemental : 27,46 %)
- Concernant les entreprises
  - . Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21,45% (taux moyen national : 26,75 %)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 77 510 € (mais 21 412 € sont repris par l'Etat au titre du FNGIR : système de péréquation permettant de rééquilibrer les écarts importants entre les différentes collectivités).

d) Les dotations de l'Etat.

En 2025, la dotation forfaitaire (DF) attendues de l'Etat s'élèvera à 41 942 € (42 921 € en 2024, soit une diminution de 979,00 € ou 2,28%).

**III. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. (Par exemple, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...)

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : Les gros achats, travaux études, en général supérieurs à 300 euros ainsi que les remboursements d'emprunts.

- en recettes : Le solde d'investissement de 2024, le report de fonctionnement de 2024 (autofinancement), le remboursement de la TVA, les dons, les subventions reçues, les emprunts souscrits.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Opération	Nature	Montant	Opération	Nature	Montant
00	Financières	00.00	00	Financières	55 799.00
000	Non individualisées	254 085.00	000	Non individualisées	00.00
001	Solde section invest.	00.00	001	Solde section invest.	271 918.00
040	Opération ordre sect° à sect°	20 000.00	040	Opération ordre sect° à sect°	27 347.00
041	Opérations patrimoniales	79 795.00	041	Opérations patrimoniales	79 795.00
10	Restauration église	70 000.00	10	Restauration église	56 000.00
11	Maitrise d'œuvre église	20 000.00	11	Maitrise d'œuvre église	20 000.00
19	Ordinateur / Logiciels	979.00	19	Ordinateur / Logiciels	00.00
28	Voirie trottoirs	100 000.00	28	Voirie, trottoirs	80 000.00
31	Cimetière	50 000.00	31	Cimetière	40 000.00
36	Rénovation réseau d'eau	130 000.00	36	Rénovation réseau d'eau	104 000.00
38	Réfection piste du Muglierinu	50 000.00	38	Réfection piste du Muglierinu	40 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>774 859.00</b>			<b>774 859.00</b>

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants

- Opération - 10 Eglise phase 4 (intérieur) → 90 000,00 €
  - Opération 28 – Passerelle de descente route du couvent → 100 000 €
  - Opération 36 - Rénovation réseau d'eau (phase 2) → 130 000,00 €
  - Opération 38 – Réfection piste du Muglierinu → 50 000,00 €
- Soit une estimation de dépenses pour ces trois projets principaux s'élevant à **370 000,00 €**.

d) Répartition des recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses : crédits reportés en 2024 (Restes à Réaliser) : 978 €

Recettes : crédits reportés en 2024 (excédent d'investissement) : 271 917 €

#### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Récapitulation générale des budgets 2024 et 2025

#### BUDGET 2025 en €

	Fonctionnement		Investissement		total résultat
	recettes	dépenses	recettes	dépenses	
Compte Financier Unique (CFU) Budget prévu 2024	303074	303074	1079231	1079231	1382305
Réalisé (CFU 2024)	267231	242005	419529	486523	-41768
Résultats 2024	25226		-66994		-41768
Résultats 2023	57197		338911		396108
résultat définitif	82423		271917		354340
<b>BUDGET 2025</b>					
Reste a réaliser				978	
Report excédent FONC	82423				
Report excédent INV			271917		
Nouveau 2025	263731	346154	502942	773881	
<b>TOTAL BUDGET 2025</b>	<b>346154</b>	<b>346154</b>	<b>774859</b>	<b>774859</b>	<b>1121013</b>

\*L'excédent de fonctionnement de 2024 (82 423 €) est intégralement reporté en recettes de fonctionnement (Autofinancement).

\*\*L'excédent d'investissement (271 917 €) reste en investissement.

**Le budget primitif global de 2025 s'élève ainsi 1 121 013 €.**

Par rapport à 2024, le budget 2025 est en *augmentation de 14,21 % en fonctionnement* et en *diminution de 28,20 % en investissement*.

Ce budget 2025 est toutefois ambitieux car l'objectif est d'engager ou de terminer des projets d'envergure prévus au cours de cette mandature, notamment la rénovation totale de l'église (intérieur), la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable (réservoirs et sources), la construction de la passerelle de descente du couvent, l'aménagement du cimetière (accès et parking) et la rénovation de la piste du Muglierinu. Pour ces deux derniers projets, les études et demandes d'aides seront finalisées en 2025 lorsque la nouvelle dotation quinquennale sera connue. La réalisation de tous ces projets s'étalera sur 2025 et 2026... voire au-delà en fonction des possibilités d'aides de la CDC et de l'Etat.

b) Informations financières - Principaux ratios (évaluation pour 2024).

INSEE 01/01/2025 : - population = 111 ha

- Nombre de résidences secondaires : 119

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 898.00 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 883.00 €

Dépenses d'équipement brut / population : 1 803.00 €

Encours de dette / population : 1 642.00 €

DGF / population : 309.00 €

### c) Etat de la dette

A ce jour, 7 prêts sont en cours :

- 80 000 € contracté en 2013 auprès de la Caisse d'Epargne sur 15ans pour l'église phase 1

- 150 000 € contracté en 2018 auprès de la Caisse d'Epargne sur 15 ans pour l'église, la mairie et la place

- 100 000 € contracté en 2020 auprès de la Caisse d'Epargne sur 15 ans pour l'église phase 2

- 70 825 € contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires sur 40 ans pour le réseau d'eau

- 66 774 € contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires sur 40 ans pour l'église Phase 3

- 31 710 € contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires sur 30 ans pour l'éclairage public

**Au 31 décembre 2024** le montant de la dette s'élevait à **351 537,58 €**.

**Au 31 décembre 2025** le montant de la dette s'élèvera à **326 436,17 €**.

### **Délibération : Vote du Budget Primitif 2025 - DE 2025 008 BIS**

Après avoir entendu le rapport synthétique de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Piedicorte-Di-Gaggio, proposé par le Maire et le Premier Adjoint délégué aux finances,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE PAR SON VOTE :**

**VOTANTS : 5**

**POUR : 5**

**CONTRE : 0**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Piedicorte Di Gaggio pour l'année 2025, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**- En recettes à la somme de : 1 121 013,00 Euros**

**- En dépenses à la somme de : 1 121 013,00 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<i>Chap</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Chap</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
011	Charges de gestion générales	182 697.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	82 423.00
012	Charges de personnels	51 000.00	013	Atténuation des charges	
014	Atténuation de produits	28 412.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
023	Virement à la section d'investissement		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 347.00	70	Produits des services du domaine	43 389.00

043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		73	Impôts et taxes	108 998.00
65	Autres charges de gestions	42 478.00	74	Dotations, subventions et participations	81 344.00
66	Charges financières	14 000.00	75	Autres produits de gestion courante	10 000.00
67	Charges exceptionnelles	220,00	76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements		77	Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>		<b>346 154.00</b>			<b>346 154.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Opération	Nature	Montant	Opération	Nature	Montant
00	Financières	00.00	00	Financières	55 799.00
000	Non individualisées	254 085.00	000	Non individualisées	00.00
001	Solde section invest.	00.00	001	Solde section invest.	271 918.00
040	Opération ordre sect° à sect°	20 000.00	040	Opération ordre sect° à sect°	27 347.00
041	Opérations patrimoniales	79 795.00	041	Opérations patrimoniales	79 795.00
10	Restauration église	70 000.00	10	Restauration église	56 000.00
11	Maitrise d'œuvre église	20 000.00	11	Maitrise d'œuvre église	20 000.00
19	Ordinateur / Logiciels	979,00	19	Ordinateur / Logiciels	00.00
28	Voirie trottoirs	100 000.00	28	Voirie, trottoirs	80 000.00
31	Cimetière	50 000.00	31	Cimetière	40 000.00
36	Rénovation réseau d'eau	130 000.00	36	Rénovation réseau d'eau	104 000.00
38	Réfection piste du Muglierinu	50 000.00	38	Réfection piste du Muglierinu	40 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>774 859.00</b>			<b>774 859.00</b>

### 7. Ecole : passage en école bilingue à la rentrée 2025 (délibération)

#### **Délibération : Site bilingue à l'école primaire de Piedicorte-di-Gaggio - DE 2025 009**

- Considérant que la langue corse fait partie intégrante du patrimoine culturel et identitaire de la Corse,
- Considérant que le bilinguisme corse-français constitue un enjeu majeur pour la préservation de la langue corse, et ce dans le respect de la diversité culturelle,
- Considérant la délibération du 15 décembre 2017 de la Collectivité de Corse visant à renforcer l'usage du corse dans la vie publique et à promouvoir sa préservation, en particulier dans l'enseignement, l'administration, et la culture.
- Considérant le rapport du 1er Adjoint ayant participé au Conseil d'école exceptionnel du 04 mars 2025, en présence de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Corte, responsable de la Mission Académique Langue Corse,

**le Conseil Municipal, par son vote**

**VOTANTS : 5      POUR : 5      CONTRE : 0**

**DECIDE**

- **De mettre en place une politique active en faveur du bilinguisme corse-français dans la commune de Piedicorte-di-Gaggio, et à ce titre, d'approuver le principe d'une classe bilingue à l'école de Piedicorte-di-Gaggio à la rentrée de septembre 2025.**
- **Donne mandat à Monsieur le Maire afin de mener à bien toutes les démarches nécessaires au bon aboutissement de ces dispositions.**

## 8. Point sur les projets d'investissement en cours : forages

Le premier forage réalisé le 12 août 2024 pour un montant de 25 104 € HT a été subventionné par l'ETAT (DETR : *Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) à 80%. L'Arrêté attributif de subvention a été publié le 15 septembre 2024 pour une demande faite à la Préfecture de Haute Corse le 10 août 2024. Il faut souligner ici la grande réactivité du Préfet de Haute Corse qui considère l'approvisionnement en eau potable comme une priorité compte tenu du changement climatique. La subvention de 20 083,20 € a été perçue le 17 janvier 2025.

Pour le deuxième forage d'un montant de 14 939,50 € HT une demande d'aide financière a été adressée :

- à l'Etat (DETR) pour 40% (soit 5 935,80 €). Le 20 janvier 2025 nous avons reçu le récépissé de cette demande (« Dossier complet »), la subvention étant en cours de formalisation.
- à la CDC (Comité de Massif) pour 40% (5 935,80 €). Le 19 février 2025 un courrier de la CDC nous informait qu'il ne pouvait pas être donné suite à notre demande d'aide au prétexte, entre autres, que la réhabilitation du réseau de distribution d'eau devrait permettre à notre commune « *de disposer d'un meilleur rendement du réseau et ne plus être confronté à une pénurie d'eau* ». Argument pour le moins surprenant et inacceptable puisqu'il y avait confusion entre « distribution » et « adduction » ! C'est pourquoi le maire a adressé un courrier au Président de l'Exécutif de Corse en lui demandant de revoir sa décision (rappel : il s'agit d'une aide d'un montant de 5 935,80 € !). En outre, le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint rencontreront le Secrétaire Général et Directeur de cabinet de la CDC le 14 avril 2025 pour réitérer cette demande d'aide sur le deuxième forage, d'une part, et pour lui présenter nos projets à venir, d'autre part.

## 9. Projets d'investissement à venir

### ➤ Rénovation église phase 4 (intérieur)

Nous sommes en attente de la décision de la CDC (Patrimoine) concernant notre demande d'aide pour la *Phase 4 – Tranche 1* de rénovation de l'intérieur de l'église. Réponse attendue fin avril, après le vote du budget de la CDC ! Pour rappel : une 1<sup>ère</sup> demande avait été envoyée le 12 avril 2024, et après sollicitation de la CDC de scinder le projet en 2 tranches, une 2<sup>ème</sup> demande a été envoyée le 29 août 2024.

### ➤ Réseau d'adduction d'Eau (réservoirs et sources)

Une réunion avec les représentants de l'Agence de l'Eau, de la CDC et de la mairie a été demandée par notre Maître d'œuvre (BET Pozzo di Borgo) afin de fixer la faisabilité, le calendrier et les modalités de financement de la 2<sup>ème</sup> phase de rénovation du réseau d'eau (réservoirs et sources). En tout état de cause, nous commencerons par la rénovation des réservoirs.

### ➤ Passerelle de descente route du couvent

Après ouverture d'un marché de type « Demande de devis », un cabinet d'architecte a été désigné (STUDIO PIA Bastia). Cet architecte sera chargé d'élaborer le projet définitif qui sera joint à la demande de subvention à la CDC. Le Bureau d'Etudes Pozzo di Borgo agira en tant qu'*Assistant à Maître d'Ouvrage* (AMO) afin d'accompagner la mairie dans la réalisation de ce projet.

### ➤ Piste du Muglierinu

Dès connaissance de la dotation quinquennale (fin avril !), nous envisagerons en priorité la réfection de certains tronçons très dégradés et dangereux de la piste menant à la station de pompage du Muglierinu.

### ➤ **Cimetière**

La décision d'abandonner la proposition du Cabinet d'Architecture ALBA dont l'estimation des travaux d'aménagement s'élevait à 744 480,00 € HT a été prise par le conseil municipal du 28 septembre 2024. Le BET Pozzo di Borgo a ensuite été missionné pour proposer à la commune une nouvelle étude financière pour la réalisation d'un parking, d'une route d'accès à l'entrée du cimetière et l'aménagement de la première planche comprenant un colombarium. Cette étude d'avant-projet a donc été soumise à la commune et son devis estimatif s'élève à 248 000,00 € HT (276 757,50 € TTC). Nous attendons maintenant l'attribution de la subvention quinquennale 2025-2030 de la CDC (prévue fin avril 2025) pour envoyer les demandes d'aide correspondantes.

## 10. Questions diverses

### a) **Ecole** : titularisation ATSEM et voyage scolaire

Agente Territoriale stagiaire depuis le 01/04/2024, l'Aide Maternelle de l'école sera titularisée à compter du 01/04/2025, après production de son attestation de stage au Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale (CDG).

L'école vient d'effectuer un séjour à la Casa Marina de Galeria, du 10 mars au 14 mars 2025. Le coût de ce séjour (1 080,00 €) a été pris en charge par la mairie.

### b) **RGPD** : contrat DPO (Délibération)

## **Délibération : Désignation d'un Délégué à la Protection des Données pour le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) - DE\_2025\_010**

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne (UE). Il est entré en application le 25 mai 2018.

Jusqu'à présent le syndicat mixte AGEDI (notre prestataire de logiciels administratifs) assurait la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO) externalisé. Mais AGEDI n'assume plus cette prestation et a donc indiqué à la mairie de Piedicorte-di-Gaggio qu'il ne pourrait plus poursuivre sa mission et que cette dernière n'a plus de Délégué à la Protection des Données déclaré auprès de la CNIL depuis le 31 décembre 2024.

Pourtant la Mairie doit poursuivre sa mise en conformité au RGPD et être tenue, en tant que collectivité publique, de désigner un Délégué à la Protection des Données auprès de la CNIL (article 37a du RGPD).

Un prestataire DPO a donc été contacté. Il s'agit de la société **WAI Protect (par GAIA)** domiciliée 56, Av. Georges Pompidou à BRIVE LA GAILLARDE (19100) qui propose un contrat de prestation dont le tarif est de 250€ HT/an.

Le DPO a plusieurs missions prédéfinies par le RGPD :

- Informer et conseiller le responsable de traitement, les éventuels sous-traitants et les employés de l'organisme. Il a un rôle d'accompagnateur dans la mise et le maintien de la conformité au RGPD.
- Recenser l'intégralité des traitements de données personnelles, et en évaluer les conséquences et les risques sur le respect de la vie privée.
- Sécuriser les données de vos salariés, clients, prospects, partenaires et fournisseurs
- Sensibiliser et former le personnel concerné au RGPD.
- Contrôler le respect du RGPD dans l'ensemble des actions de l'organisme, de la collecte aux traitements des données à caractères personnelles.



- Conseiller l'organisme sur la mise en place d'une « analyse d'impact relative à la protection des données », plus communément appelée *Privacy Impact Assessment* (PIA) et d'assister à sa réalisation lorsqu'une activité peut avoir des conséquences sur la protection des données personnelles.
- Coopérer avec la CNIL en étant l'intermédiaire avec la mairie.
- Répondre aux demandes en matière de protection des données

### Le Conseil Municipal, par son vote

**VOTANTS : 5      POUR : 5      CONTRE : 0**

#### DECIDE

- **d'approuver le contrat de prestation DPO proposé par la société WAI Protect (par GAIA)**
- **de donner mandat à Monsieur le Maire afin de mener à bien toutes les démarches nécessaires au bon aboutissement des dispositions de ce contrat.**

#### **c) Redevances Agence de l'eau (pollution, prélèvement)**

Les télédéclarations des redevances pour *pollution de l'eau d'origine domestique, modernisation des réseaux de collecte* et pour *prélèvement sur la ressource en eau* dues par la municipalité au titre de l'année 2024 ont été validées et transmises à l'Agence de l'Eau le 19/03/2025.

Grâce à la mise en place des compteurs et à l'absence de fuite sur le réseau de distribution, les consommations déclarées sont maintenant réelles.

#### **d) Restes à recouvrer (eau et assainissement, loyers)**

Le montant total des restes à recouvrer (impayés comprenant, l'eau, l'assainissement et les loyers) depuis 2011 s'élève à **31412,57 €**.

Pour ce qui concerne la redevance **Eau et Assainissement 2024, au 03/04/2025, 18 abonnés** n'avaient pas encore réglé leur facture pour un montant de **4 728,30 €**.

Concernant **les loyers**, un locataire doit à la commune, depuis 2019, la somme totale de **8 611,67 €** (y compris le loyer annuel 2025 de 4200,00 € dont le titre a été émis au 01/01/2025).

Un rendez-vous a été pris le jeudi 10 avril 2025 avec la comptable responsable du recouvrement de la Trésorerie de Borgo pour l'analyse de ce dossier d'impayés et pour l'étude d'éventuelles mises en non-valeurs en 2025.

#### **e) Tableau des puissances des contrats EDF**

Après la rénovation de l'éclairage public, un nouveau tableau des puissances a été publié par EDF pour tous les contrats de la commune. Sur les 11 contrats actuels, 3 puissances seront réduites (église, festivités et éclairage public Andriacci), 3 seront augmentées légèrement (station de pompage, éclairage public gendarmerie, éclairage public Pont de Piedicorte). Le surcoût maximal estimé sur abonnement est de 100 €/an.

Voir le tableau ci-dessous :

Compteur	Adresse	Mono-Tri	P souscrite	P adaptée
042375263745	LDT CARCICAOLI	monophasé	12,0	12,0
042276059730	STATION DE POMPAGE	triphase	18,0	24,0
022064063296	ECOLE	monophasé	9,0	9,0
032176227007	EGLISE	triphase	18,0	15,0
032176227008	FESTIVITES	triphase	36,0	12,0
022064067331	MAIRIE	monophasé	9,0	9,0
042276059654	EP GENDARMERIE	triphase	0,4	0,5
022064062961	EP VILLAGE	monophasé	1,1	1,1
032275021291	EP PONT DE PIEDICORTE	monophasé	0,1	0,2
022064071791	EP LDT ANDRIACCI	monophasé	0,2	0,1
032275021292	EP SORTIPIANI 2	monophasé	0,2	0,2



**f) Imposition aux Taxes Locales - Enquête fiscale : logements susceptibles d'être reclassés**

La Communauté de Communes de l'ORIENTE a fait réaliser récemment une enquête fiscale sur les logements des villages de l'intercommunalité susceptible d'être reclassés, ce reclassement ayant une incidence sur l'Imposition aux Taxes Locales.

Les résultats de cette enquête donnent pour Piedicorte-di-Gaggio, sur 18 locaux concernés :

- 12 locaux classés à juste titre en catégorie 7 à 8,
- 5 locaux susceptibles de reclassement en catégories supérieures (ces locaux ne peuvent plus être considérés comme insalubres ou médiocres car ils ont été rénovés au cours des dernières années),
- 1 local inaccessible.

En attendant la réunion prochaine de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs), il est rappelé qu'un logement « délivré » ou occupé doit être « décent » selon l'*arrêt de la Cour de Cassation du 04 juin 2014* et contenir un certain nombre d'éléments de confort comme « *une installation d'alimentation en eau potable [...], des installations d'évacuation des eaux [...], une installation sanitaire intérieure au logement [...], un réseau électrique [et] une surface habitable d'au moins 9 mètres carrés* » (Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent). De ce fait, un logement déclaré occupé ne peut être classé en catégories 7 et 8.

**g) Demande de parking handicapés**

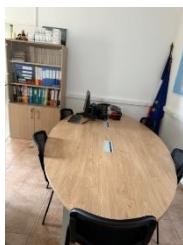
Un concitoyen handicapé demande la création d'un parking réservé. Le Conseil Municipal accède à cette demande légitime et la mairie balisera un emplacement devant la maison MARI (Pancone).

**h) Aménagement locaux mairie**

L'ensemble du mobilier de la mairie et de la salle de réunion (armoires, tables, chaises, caissons et canapé) a été changé pour un montant de 8 327,5 € HT (9 993,00 € TTC).

La salle d'eau du 1<sup>er</sup> étage a été entièrement rénovée.

Il est maintenant prévu de rénover la salle de secrétariat et le réseau électrique et Ethernet du bureau du maire.



**i) Candidature de la commune de Piedicorti di Gaggio au concours Villes et Villages étoilés (Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse)**

Le label "*Villes et Villages Etoilés*" est organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Il a pour but la promotion et la mise en œuvre d'éclairages extérieurs visant à prévenir, limiter et supprimer les nuisances lumineuses en étant notamment soucieux des impacts sur la biodiversité et les paysages nocturnes, sur le sommeil et la santé des habitants, la sobriété énergétique, les économies d'énergies et de la limitation des gaz à

effet de serre induits, de l'éco-conception et du recyclage des matériels utilisés, ainsi que de la capacité d'observation du ciel nocturne pour les générations actuelles et à venir. Après la rénovation complète du réseau d'éclairage public respectant tous ces critères, la commune de Piedicorte a proposé sa candidature au concours 2025 pour l'acquisition du label « Villes et Villages Etoilés ». Aucune participation financière n'est demandée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h15.*